ETAT DE LA LOUISIANE vs. CAROLINE A. P. GRAY.

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat,
Nouvelle-Orléans, 27 décembre, 1867.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Ce vente du pouvoir dont je me suis rendu acquéreur à la vente faite par le Collecteur de Taxes d'Etat, le 2 juillet 1867, approuvé le 3 juillet 1867, et des lots ci-après désignés, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, savoir :

Lot No. 20, square No. 30, bornés par la rue Claiborne, Ursulines, Roman et Gravier, contenant 40 pieds de façade sur la rue Claiborne, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses, droits et appartenances.

Lot No. 21, même square, même rue, même profondeur, contenant 40 pieds de façade sur la rue Claiborne, avec les bâtisses, droits et appartenances.

Lot No. 22, même square, même rue, même profondeur, contenant 40 pieds de façade sur la rue Claiborne, avec les bâtisses, droits et appartenances.

Lot No. 23, même square, même rue, même profondeur, contenant 40 pieds de façade sur la rue Claiborne, avec les bâtisses, droits et appartenances.

Lot No.